

666

JOURNAL

DES

MARCHES ET OPÉRATIONS

Du (1) 1^{er} Rég^t de Chasseurs à cheval

pendant (2)

du 1^{er} janvier 1919 au 5 août 1919

(1) Numéro du régiment ou bataillon.

(2) La campagne du _____ ou les grandes manœuvres.

INSTRUCTION

POUR LA REDACTION

DES HISTORIQUES DES CORPS DE TROUPE

(Etat-major général ; 3^e Bureau ; Opérations militaires, etc.)

Versailles, le 5 décembre 1874

A l'avenir, les historiques des corps de troupe seront établis conformément au modèle ci-joint.

1. Ils porteront le titre de :
a. Journal des marches et opérations du (régiment, bataillon, etc.) pendant la campagne entreprise en _____ du _____.

2. On observera, pour la rédaction de ce journal, les règles suivantes :

Effetif au jour du départ.

Indiquer la composition du corps au jour du départ. Tableau nominatif des officiers classés par bataillon, compagnie, escadron ou batterie.

Chiffre de l'effectif en sous-officiers et hommes de troupe.

Mise en route.

Indiquer la date de la mise en route et le point de concentration sur lequel le corps est dirigé.

Le corps voyage par chemin de fer ou par étapes.

Date de l'arrivée au point de concentration et indication du corps d'armée, de la division et de la brigade dont le corps fait partie.

Rédaction de l'historique.

Dans la rédaction de l'historique, on devra s'abstenir de commentaires ou d'appréciations sur l'origine et les causes de la campagne entreprise.

L'historique d'un corps n'est que le récit fidèle, jour par jour, des faits, depuis la mise en route jusqu'à la fin des opérations ; il ne doit donc jamais être établi après coup.

Bivouac ou cantonnements.

Emplacement du bivouac ou des cantonnements. Indiquer les corps qui bivouaquent à droite ou à gauche. Dire si l'on est en première ou en seconde ligne. Emplacement des grand'gardes.

Reconnaissances.

Leur force et leur composition. But de la reconnaissance. Résultat obtenu.

Combats.

Position du corps avant l'action. Indiquer l'heure du commencement de l'action, et, en général, donner toujours l'heure de la journée ou un fait important se produit pendant l'engagement, tel que : changement de position, marche en avant ou en retraite, occupation d'un point remarquable de la ligne de bataille, retraite d'un corps voisin combattant à droite ou à gauche.

Mentionner si le corps se couvre par des travaux passagers ; tranchées-abris, fermes ou villages mis en état de défense et servant de point d'appui.

Après l'action, indiquer la position conservée par le corps au moment où le combat a cessé. Mentionner l'heure.

Pertes.

On s'attachera à indiquer très exactement les pertes éprouvées par les corps dans chaque affaire, en tués, blessés, prisonniers et disparus. Les officiers, sous-officiers et soldats y seront tous désignés nominativement. On se conformera pour le relevé des pertes après chaque rencontre, quelque peu importante qu'elle soit, au modèle A. Cet état sera intercalé dans le corps du récit, à la suite de l'action qui l'aura motivé. Si, dans la journée, des hommes sont tués ou blessés aux avant-postes ou en reconnaissance, le relevé en sera fait conformément au même modèle.

Règle générale : Indiquer toutes les pertes au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Quant aux militaires de tout grade morts des suites de leurs blessures, ou morts de maladie, on en fera mention à la fin de l'historique, en se conformant à l'état modèle B.

Enfin, toutes les pertes sont totalisées sur un état modèle C, qui terminera le travail.

Récompenses.

Les promotions, décorations et citations à l'ordre de l'armée devront être mentionnées au fur et à mesure qu'elles parviendront à la connaissance du chef de corps. En ce qui concerne les citations, on n'indiquera que les citations à l'ordre de l'armée. Celles-ci seules sont des récompenses et figurent sur l'état des services. Les mutations survenues pendant la campagne, parmi les officiers, par suite d'avancement, remplacement, etc., seront relevées sur un état modèle D.

Actions d'éclat.

Les actions d'éclat seront mentionnées dans tous leurs détails, afin de pouvoir être citées plus tard comme exemples à suivre.

Situations.

Après une affaire sérieuse où le corps aura éprouvé des pertes sensibles, il y aura lieu d'établir un nouveau tableau de la composition du corps en officiers. Ce tableau mentionnera également l'effectif restant (sous-officiers et troupes).

Observations générales.

Les appréciations de personnes devront être scrupuleusement évitées. Les ordres reçus ne seront l'objet d'aucun commentaire.

Chaque journée de la campagne, à partir du jour du départ, aura sa date inscrite en marge du journal. Ne pas perdre de vue que les historiques de corps doivent servir à l'établissement d'un travail d'ensemble.

Le travail ne sera possible qu'à la condition que les faits relatés par les corps ayant concouru à la même affaire pourront être facilement comparés entre eux, et cette comparaison, pour être faite, exige impérieusement l'indication exacte des dates et des heures.

Si le corps fait des prisonniers à l'ennemi, on en indiquera le nombre. On donnera autant que possible les noms et les grades des officiers ennemis faits prisonniers.

Les dimensions du papier sur lequel ces historiques devront être établis seront celles du format, ayant vingt-six centimètres sur dix-huit.

M. les officiers généraux pourvus d'un commandement, soit en campagne, soit pendant les grandes manœuvres, veilleront à ce qu'il soit tenu à leur état-major un registre-journal dans une forme analogue à celle qui est prescrite pour la tenue des historiques des corps de troupe. Ce journal devra mentionner tous les événements à mesure qu'ils se produisent. Aucun des incidents importants qui se présentent, soit en marche, soit en station, soit pendant les manœuvres et le combat, ne doit être passé sous silence.

On consignera sur ce registre, jour par jour, sans intervalles ni grattages, le résumé des ordres reçus et donnés, les renseignements recueillis et tous les détails relatifs aux marches, cantonnements ou bivouacs, au service de sûreté, aux reconnaissances, aux manœuvres et aux combats.

Il y sera joint un dossier de pièces justificatives, telles que situation sommaires, copie des ordres généraux et particuliers, rapports complémentaires, tableaux de marche, de cantonnements, ordres de mouvements, etc.

1919

2

DATES

HISTORIQUE DES FAITS

1 ^{er} Janvier	L'Etat Major du 1 ^{er} Chasseurs et le 4 ^e Escadron occupent le cantonnement de Niveole (depuis le 6 décembre) Le 1 ^{er} Escadron est escadron divisionnaire de la 164 ^e D. I., le 2 ^e Escadron de la 134 ^e D. I., le 3 ^e escadron était escadron divisionnaire de la 157 ^e D. I. Cette division a été dissoute, le 3 ^e escadron n'a pas encore rejoint le 1 ^{er} Chasseurs Ordre du Régiment Le Chef d'escadrons commandant provisoirement le Régiment offre à tous officiers gradés et cavaliers du 1 ^{er} Chasseurs, ses vœux les meilleurs et les plus cordiaux pour l'année qui commence aujourd'hui Signé : Commandant de la Brigade Le Vétérinaire Aide Major de 2 ^e classe Mabile, du 1 ^{er} Groupe du 6 ^e R. A. C. est affecté au 1 ^{er} Chasseurs par décision du Général Commandant le 34 ^e C. A. en date du 31 décembre 1918. Il sera chargé du service de la Compagnie 1/2 du 3 ^e Génie
3 Janvier	Concours de tir de lancement de grenades et d'exercices sportifs au 4 ^e Escadron

Imp. Lib. Militaire Universelle L. Fournier, 261 boulevard Saint-Germain, Paris. T. 1.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
4 Janvier	<p>Ordre</p> <p>Le Maréchal Commandant en Chef le Armée Française télégraphie le 1^{er} Janvier 1919 :</p> <p>"Le Maréchal Commandant en Chef aux Officiers, sous Officiers et Soldats des Armées de l'Est.</p> <p>Gloire à ceux qui sont tombés en héros !</p> <p>Gloire à vous, mes grands soldats. L'année 1918 sera fêlée dans la suite des temps comme l'Année de la Victoire. L'année 1919, elle, sera l'année de la Paix et du retour au foyer. Je souhaite ardemment qu'elle vous apporte à tous le bonheur que vous avez si bien mérité !</p> <p>Signé "Petain"</p> <p>Le peloton Rocca terra relevé à Berckem ainsi qu'Agathe le peloton Santoni Concours de tir au mousqueton et à la mitrailleuse pour les S.M.</p> <p>Le lieutenant Léger est désigné par le Ministre de la guerre pour remplir les fonctions d'officier chargé du matériel au dépôt commun des 1^{er} et 10^e Chasseurs</p> <p>Le Chef d'escadron Commandant provisoirement le Régiment cité à l'ordre du régiment les chasseurs Madeline du 3^e</p>

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	<p>Escadron, Lussan et Perron, du 4^e Escadron, les lieutenants Laurent et Léger, le Maréchal de Logis Maître Maréchal Buret, les chasseurs Guillot, Breton, Laloue, Beaumier, Colas, Faure et Devin, du 4^e Escadron, les chasseurs Chaillon, Rivière et Danguard, des S.M., le Maréchal de Logis Chef Roche, les chasseurs Coullien, Christiani, Ramange, Belier, Fouquet, Fudon et Pelletier, du P.H.</p> <p>(Voir registre d'Ordre)</p>
5 Janvier	<p>Par décret du 29 décembre 1918, le Capitaine des Logis du Hautley est promu Off d'Escadrons à la date du 25 décembre 1918. Il est affecté au 2^e Hussards</p>
9 Janvier	<p>Le Chef d'escadrons commandant provisoirement le régiment cité à l'ordre du régiment les maréchaux de Logis Cheman et de Rebut, Henri, le brigadier Abrairi, les chasseurs Hédot, Lambert, Trouet, Deslandes et Boizard, du 1^{er} Escadron</p> <p>(Voir Registre d'Ordre)</p>
20 Janvier	<p>Concours de tir et de jeux sportifs pour les S.M et le 4^e Escadron.</p>

Impr. Libr. Militaire Universelle L. Fournier, 44, Boulevard St-Jermain, Paris 1 - 1.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
21 Janvier	<p>Par arrêté du ministre en date du 21 Janvier le Lieutenant Laurent est inscrit au Tableau spécial de la Légion d'honneur pour chevalier</p>
23 Janvier	<p>Arrivée d'un renfort de 23 hommes venant du dépôt.</p>
24 Janvier	<p>Le Colonel rentrant de permission reprend le commandement du Régiment</p>
27 Janvier	<p>Le Colonel cité à l'ordre du Régiment l'Escadron à pied des 1^{er} Chasseurs</p> <p>« a donné pendant ses seize mois d'existence, sous les ordres du capitaine Bon, les plus belles preuves d'allant, de vigueur et de tenacité dans les nombreuses affaires auxquelles il a pris part. » est particulièrement distingué dans l'opération de septembre 1915 et qu'au cours de la même année lors d'une violente attaque de gaz, en se précipitant par son attitude énergique à la bouche de l'ennemi, malgré</p>

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	<p>la perte de la main de son effectif, le Cavalier de Prunelle (voir registre d'ordres)</p>
28 Janvier	<p>Le peloton détaché à Grand Rigault est relevé par une section du 19^e BCP et rentre à Mirave.</p>
30 Janvier	<p>Le Colonel cité à l'ordre du régiment : L'imprimerie Sauvage.</p> <p>Les chasseurs: Suard, Dubouy, Durand, Chevalier, Sakalowski des S.M.</p> <p>les chasseurs Jousset, Le Blach, et Mille, du P.H.</p> <p>Le Md Chef Devard, les B^{ers} Hubert et Faussin. les chasseurs: Lego, Chaignon, Marot Pigeu, Marot René, Giviers, Chéron, Gallas, Bertin, Maine, Bucher, Marchais, Foucaumeau, Etienne, Herbaut du 1^{er} Escadron</p> <p>Le Md Logis Perrot, le B^{er} Ledru les cavaliers Guilbeaut, Fortet, Cottreau, Gumbretière, Delaunay, Chaussemer du 3^e escadron</p>

Impr. Libr. Militaire Universelle L. Fournier, 44, Boulevard St-Jermain, Paris 1 - 1.

15.- Cantonnements pour P.G. à la disposition du Génie de CHARENTVILLE.

Les cantonnements ci-dessous sont accordés pour les P.G. qui sont à la disposition du Lt-Colonel MEVIL, Cdt. le Groupe des compagnies du 5^e génie à CHARENTVILLE et qui travaillent à la reconstruction des voies ferrées :

- 1°) - au camp Ballastière près Lambert-Pontaine : cantonnement pour 100 P.G.
2°) - à Tournos : cantonnement pour 300 P.G.

16.- Mouvement de Compagnies de P.G.

En exécution de la Note 8037/D.A. du 11/2/19 du C.Q.G.I., les mouvements indiqués ci-dessous seront exécutés par les Cies de P.G. 242 - 32 - 243.

Dates	Éléments	Cantonnements	Revitaillement
20 février	Cie 242	Anizy-le-Château	Laon
	Cie 32	Chauny	Mayy-le-Martel
	Cie 243	La Fère	Mayy-le-Martel
21 février	Cie 32	Coucy-le-Château	Soissons.

17.- Mouvement de l'E.M. et du 4^e escadron du 1^{er} chasseurs.

L'E.M. et le 4^e escadron du 1^{er} chasseurs stationnés le 22 février à TROCHES, venant de la VI^e Armée et se trouvant dans la 6^e région, feront mouvement à partir du 22 dans les conditions suivantes :

Dates	Cantonnements	Revitaillement
23 février	Ham	2 jours à Péronne au départ
24 février	Noyon	Noyon
25 février	Vic-sur-Aisne	Noyon.

A partir du 25 février, le mouvement de ce détachement sera réglé par la I^e Armée qui lui transmettra ses ordres chez le Commandant du cantonnement de VIC-sur-AISNE.

P.A. le Chef d'Etat-Major,

Signé : HULBERT

[Signature]

Destinataires,...

1.- Q.C. du 4^e C.A.

Le Q.C. du 4^e C.A. fonctionnera à CHARENTVILLE (Place Carnot) à partir du 19 février (14 heures).

2.- Mouvement de la S.T.A/51 du 16^e C.A.

La S.T.A/51 du 16^e C.A. faisant mouvement vers LILLE accompagnera le 20 février à CHAUMES.
Effectif : 1 Officier - 70 hommes.

3.- Mouvement du 234^e R.A.C.

L'E.M. les 1^{er} et 2^e groupes du 234^e R.A.C. sont à diriger sur le centre du Camp de CHALONS au lieu du centre de CARANCIERES.
Ces éléments arriveront le 20 février à ROZEV-sur-SERRE. La suite du mouvement sera réglée par la I^e Armée qui enverra ses ordres par l'intermédiaire du 8^e C.A.

4.- Mouvement du 257^e R.A.L.

Le mouvement du 257^e R.A.L. prescrit au paragraphe III de l'Ordre Général N° 5, commencera le 25 février, dernier délai.
Les étapes seront de 50 kilomètres environ par suite de la présence d'une batterie armée de matériel de 8 boucs - Le 4^e C.A. réglera le mouvement et rendra compte à la I^e Armée de la date de l'arrivée de ces éléments dans la région de POIX-TERRON (26 février au plus tard).

5.- Mouvement d'Artillerie à exécuter par le 8^e C.A.

Le 2^e Groupe du 107^e R.A.L. a laissé à RUMIGNY du matériel d'artillerie qui doit être versé au Parc de MERRON POINTE.
Le 8^e C.A. assurera le transport de ce matériel qui nécessite :

- 09 attelages à deux
- 16 " à trois
- 1 cheval pour voiture médicale.

Le mouvement commencera le 25 février et pourra être exécuté en une ou deux fois suivant les disponibilités du 8^e C.A. - Un compte-rendu d'exécution sera adressé au Général Commandant l'Armée.

6.-.....

6.- Mouvement du 257^e R.A.C.

Par modification à l'Ordre Général N° 5 du 11 février, l'E.M. les 1^{er} et 2^e Groupes du 257^e R.A.C. seront dirigés sur le centre de NEUILLY-en-THIELLE au lieu du centre de CARANCIERES.
En conséquence, après l'étape du 20 février à GERMONE, les éléments du 257^e R.A.C. se dirigeront le 21 février sur NEUILLY-en-THIELLE : le Commandant du centre désignera un cantonnement d'arrivée à ces éléments.

7.- Mouvement du 264^e R.A.C.

Le 264^e R.A.C. stationné dans la région de CISOIRS doit être dirigé, par ordre du C.Q.G. du 17 février 1919 sur la région de MAILLY pour être affecté à la 11^e D.I.
Le mouvement du 264^e R.A.C. s'exécutera conformément au tableau ci-dessous :

Dates	Cantonnements	Revitaillement
21 février	Marines Chars Santouil	avant le départ
22 février	Avoyers-s-Oise Mériel Léry-sur-Oise	Montcaul par les soins du 17 ^e C.A.
23 février	Genesay Le Thilly Goussainville	Montcaul (2 jours)
24 février	Rufes	-
25 février	Dammartin-en-Coëlle Longperrier Rouvres	Litry-Clayton

La suite du mouvement sera réglée par la I^e Armée qui fera parvenir directement ses ordres au 264^e R.A.C. à Dammartin-en-Coëlle

8.- Mouvement des 8^e Groupes du 106^e R.A.L. et du 107^e R.A.L.

Par ordre du C.Q.G., ces Groupes qui devaient rejoindre le C.G.A.L. de TRUVES, sont à diriger sur le Camp de CHALONS au lieu de TRUVES.
Le mouvement sera assuré par la I^e Armée à partir du moment de l'arrivée sur le territoire de la 6^e région.

9.-.....

9.- Mouvement des 1^{er} et 2^e Groupes du 134^e R.A.L.

Par modification aux prescriptions de l'Ordre Général N° 4 du 10 février, les 1^{er} et 2^e Groupes du 134^e R.A.L. seront dirigés sur le Centre de GIVET au lieu de SEZANNE.
Mouvement réglé par le 4^e C.A. qui rendra compte de son exécution.

10.- Transport des compagnies détachées dans les gares de la zone britannique

Les Compagnies des 33^e, 34^e D.I., 67^e D.I., détachées au service des gares du réseau du Nord en zone britannique rejoindront leurs régiments par voie ferrée dans les conditions suivantes :

- Cie détachée à CONCHIL-le-THIÉPPE :
Embarquement : 21 février - 19 heures
Départ : 22 février - 1 h.20
Gare de débarquement : Ivry-sur-Seine.
- Cie détachée à STAPLES :
Embarquement : 22 février - 19 heures
Départ : 23 février - 0h.32
Gare de débarquement : Ivry-sur-Seine.
- Cie détachée à NOYELLES-sur-MER :
Embarquement : 21 février - 19 heures
Départ : 24 février - 1 h.41
Gare de débarquement : Ivry-sur-Seine
- Cie détachée à Doullens :
Embarquement : 21 février - 9 heures
Départ : 21 février - 11h.40
Arrivée à Amiens dans l'après-midi du 21 fév.
Changement de train.
Départ d'Amiens : 22 février - 5 heures.
Gare de débarquement : Ivry-sur-Seine.
- Cie détachée à ABBEVILLE :
Embarquement : 22 février - 19 h.
Départ : 23 février - 2h.10
Gare de débarquement : Ivry-sur-Seine.
- Cie détachée à ACHIEUX-le-GRAND :
Embarquement : 21 février - 18 h.
Départ : 23 février - 22h.50
Changement de train à Amiens
Départ d'Amiens : 24 février - 5 h.
Gare de débarquement : Courbovie

Cie détachée.....

Cie détachée à St-POI :

Embarquement : 24 février à 7 h.
Départ : 24 février - 9 h.55
Changement de train à Amiens.
Départ d'Amiens 25 février - 5 h.
Gare de débarquement : Courbevoie.

Les Commandants d'Unité devront se pourvoir avant le départ de vivres de chemin de fer pour trois périodes de 12 heures et de deux jours de vivres de débarquement.

Les Généraux Commandant les 23^e et 34^e D.I. enverront leurs ordres en temps utile à ces compagnies aux gares d'Ivry et de Courbevoie.

11.4 Stationnement des T.M. 1020 et 1021.

Contrairement aux prescriptions de l'Ordre Général N° 10 du 16 février, les T.M. 1020 et 1021 resteront stationnées à AMIENS.

12.- Embarquement des Cies du 27^e R.I. détachées à AMIENS.

Par modification aux prescriptions de l'Ordre Général N° 8 du 14 février, les 5 Cies du 27^e R.I. détachées à AMIENS partant de LONGUEAU le 21 février seront débarquées à COMPIEGNE au lieu de le NOUVEAU.

Ces 5 Cies renforceront le 53^e R.I. au centre de groupement de COMPIEGNE - Elles seront sous les ordres du Colonel Commandant le 53^e R.I. qui prévoira leur stationnement et leur ravitaillement.

L'embarquement de ces compagnies en gare de LONGUEAU aura lieu le 21 février à 12 heures au lieu du 21 février - 17 heures.

13.- Débarquement à St-QUENTIN d'un bataillon du 67^e R.I.

Le bataillon du 67^e R.I. qui doit être embarqué le 2 Mars (Ordre Général N° 6 du 12 février) débarquera à St-QUENTIN au lieu de BETHUNE - 4^e bataillon stationnera à St-QUENTIN.

Le Général Commandant la subdivision de St-QUENTIN aura à prévoir dès maintenant l'installation de ce bataillon.

14.- Cantonnements à AMIENS - Cantonneront à AMIENS à partir du 20 février inclus :

1°)- La Cie du Génie 103/6 venant de St-FUSCIEN, chargée des travaux pour l'installation du 72^e R.I. et du camp des pourvus-sionnaires d'AMIENS (de préférence au Faubourg St-Acheul).

2°)- Un détachement du C.V.A.I/45 affecté au service intérieur de la place d'Amiens (50 voitures environ).

15.-.....

Etat-Major
3^e Bureau
N° 639/3

VI^e ARMÉE
Section du Quartier
N° 4516

ORDRE N° 74.

L'E.M. et le 4^e Escadron du 1^{er} Chasseurs se rendent dans la 6^e Région seront mouvementés à partir du 17 février dans les conditions indiquées au tableau ci-dessous :

Dates	Cantonnements	Autorités auxquelles les détachements devra s'adresser	Ravitaillement probable
17 Fév.	DOM	Gdt de la Zone de CARVILLE.	35 ^e C.A. à LILLE
18 -	NOUVEAU-LES-MINES	Tour-Major de NOUVEAU, ou à son défaut 89 ^e R.I. Française à VAUBRICQUE.	NOUVEAU-LES-MINES.
19 -	ARRAS	Gdt d'Armes d'ARRAS.	NOUVEAU-LES-MINES avant le départ.
20 -	Zone de ARRAS.		ARRAS.
21 -	Zone de BAZAUBIE.	Gdt de la zone dévastée de la III ^e Armée à YTHRES	ACHIST-LE-GRAND.
22 -	PERONNE.	Gdt du cantonnement de PERONNE.	PERONNE.
23 -	Zone de la III ^e Armée Française.	Autorités Françaises.	PERONNE avant le départ.

Le III^e Armée Française fera parvenir des ordres au détachement en temps utile chez le Commandant du Cantonnement de PERONNE pour la continuation du mouvement.

P.O. Le Chef d'Etat-Major

L. Brodeur

DESTINATAIRES : G.C. Général de LATTRE à titre de compte-rendu. - Mission de NOUVEAU. - 7^e Armée Britannique. - 1^{re} Armée Française. - III^e Armée Française. - 1^{er} C.A. - E.M. du 1^{er} Chasseurs s/o du Général Gdt le 1^{er} C.A. - 1^{er} Bureau. - 4^e Bureau. - Résidence.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
16 février	Le Colonel nommé adjudant au P.H. C. Transpette major Dubest.
17 février	Le régiment va cantonner à Sainthubert (39 milam. départ 10 ^h arrivée 13 ^h 30)
18 février	Le régiment va cantonner à NOUVEAU-LES-MINES (39 milam. départ 11 ^h arrivée à 14 ^h 30)
19 février	Le régiment va cantonner à Arras (39 milam. départ 11 ^h arrivée 14 ^h 30)
21 février	Le régiment va cantonner à 3 milam. est de Bazzaubie, dans un camp. (39 milam. départ 11 ^h arrivée 14 ^h 45)
22 février	Le régiment va cantonner à 3 milam. est de Peronne, dans un camp. (39 milam. départ 11 ^h arrivée 14 ^h 45)
23 février	Le régiment va cantonner à Ham. (39 milam. départ 11 ^h arrivée 14 ^h 15)
24 février	Le régiment va cantonner à Moyon. (39 milam. départ 11 ^h arrivée 13 ^h 30)

Impr. Militaire, Université L. Fournier, 24, Boulevard St-Germain, Paris, 1^{er}

Etat-Major
3^e Bureau
N° 2.141/3

ORDRE PARTICULIER N° 564

L'E.M. et le 4^e Escadron du 1^{er} Chasseurs venant de la 6^e Armée, qui doivent arriver à VIC-sur-AISNE le 25 février se porteront le 26 février à NEUFCHÊLLES (14 Km. Sud de VILLERS-COTTERETS) - cantonnement définitif.

Si le Colonel juge l'étape trop longue, cantonnement intermédiaire sera pris le 26 à BOURNEVILLE.

Ravitaillement à partir du 26 à VILLERS-COTTERETS.

Accusés réception du présent ordre sera adressé par Message à l'E.M. du 5^e C.A. (à VILLERS-COTTERETS) à partir du 25 février.

Le Général Commandant le 5^e C.A.
signé : TOULORGE

P.A. Le Chef d'Etat-Major,

Stany

Destinataires :

Colonel 1^{er} Chasseurs s/o Gdt cantonnement VIC-s/-AISNE
Intendance
1^{er} Bureau
1^{ère} Armée (à titre de C.R.)

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
25 février	Le régiment va cantonner à <u>Niey</u> sur arène. (36 hulum départ 11 ^e arrivée 14 ^e 30)
27 février	Le régiment va cantonner à <u>Neuf-chelles</u> à 19 hulum au sud de <u>Neuf-chelles</u> . (40 hulum. départ 9 ^e 30 arrivée à 10 ^e 30) Le 3 ^e Escadron du régiment est arrivé à <u>Marolles s'Arce</u> où il cantonne. (3 hulum sud ouest de la forêt. Milan et 8 hulum N.E. de Neuf-chelles. M. le vétérinaire-major ^(Chasnel) est de mobilisé et quitte le régiment.
1 ^e mars	L'Etat-major du régiment quitte <u>Neuf-chelles</u> et va cantonner à <u>3 hulum au sud à Mareuil s. Arce</u> . Le 3 ^e Escadron du régiment rejoint et va cantonner à <u>Bourneville</u> à 24 hulum de <u>Mareuil s. Arce</u> . Le 4 ^e Escadron reste à <u>Neuf-chelles</u> .
2 ^e mars	Le Colonel reçoit la médaille militaire au chasseur <u>Perrat</u> du 4 ^e Es ^{cadron} .

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
4 mars	Le 4 ^e Escadron va cantonner à <u>Culchy</u> le château où il est préparé à la garde d'un camp de fusilleries. Le lieutenant de Mousiers est nommé chevalier de l'ordre de la Couronne et décoré de la croix de guerre Belge. Le Chasseur <u>Lebeau</u> est cité à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre Belge. (voir registre d'arrivées). Le 3 ^e escadron est chargé de la garde du camp russe de <u>Mareuil sur arce</u> . Effectif du détachement. 1 officier, 3 s. officiers 3 brigadiers et 14 cavaliers.
5 mars	Le Colonel nomme: m. d. logis chefs: les fourriers <u>Colas</u> , <u>Guilloteau</u> , et <u>Demiau</u> . - m. d. Logis-fourriers: le Brigadier <u>Paul</u> .
18 mars	Le m. d. chef <u>Brinoleau</u> est cité à l'ordre du régiment par le lieutenant Colonel commandant le 8 ^e D.I. (voir registre d'arrivées).
13 mars	Le général <u>Simon</u> commandant le

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	5 ^e DC faire une inspection du régiment. Il voit les S.M. les 4 ^e , 3 ^e et 2 ^e escadrons à cheval sur la place de <u>Mareuil s'Arce</u> .
20 mars	Le Colonel nomme m. d. logis au régiment les brigadiers <u>Desgranges</u> <u>Causson</u> et <u>Neveu</u> .
21 mars	Le 4 ^e Escadron quitte <u>Culchy</u> le château et rejoint le régiment à <u>Marolles</u> . Le lieutenant <u>Malou</u> avec l'escorte du 3 ^e escadron affecté à la garde du camp russe de <u>Mareuil</u> conduit tout le détachement russe à <u>Taillefontaine</u> où il le remet au 8 ^e régiment de chasseurs chargé de le conduire ensuite.
28 mars	Revue de l'escorte fournie par le 3 ^e escadron pour accompagner le détachement russe. Départ d'un détachement de cavalerie sous les ordres du lieutenant <u>Chales</u> , composition du

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	détachement (1 officier, 2 s. officiers, 4 brigadiers, 30 cavaliers, 7 chevaux). Le détachement se rend au dépôt, à <u>Encreuse</u> par étapes, fait faire des échanges d'honneurs et de chevaux.
23 mars	Départ d'un détachement conduit sous les ordres du lieutenant de <u>Dehaul</u> , composition (1 capitaine, 1 m. d. et 7 s. officiers) le détachement va par chemin de fer à <u>Bouff</u> pour prendre livraison de chev. aux Postes au régiment.
26 mars	Le Colonel cite à l'ordre du régiment le lieutenant <u>Delbancé</u> . (voir registre d'arrivées)
30 mars	Le Colonel cite à l'ordre du régiment le capitaine <u>Guillin</u> . (voir registre d'arrivées) Par décret en date du 27 mars le Capitaine de la <u>Pertheville</u> est nommé chef d'escadrons.
31 mars	Le 3 ^e Escadron va chercher un détachement de 300 Russes

Imp. Libr. Militaire Universelle L. Fournier, 44, Boul. St Germain, Paris - 1^{er}.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	au camp de Champlieu pour la conduite à Fontaines. Le corps puis le détachement est prévu pour un mois.
4 avril	Le lieutenant Malon avec un détachement de 1 m.d. 3 Brigadiers et 10 hommes va au camp de Champlieu chercher 100 braves destinés au régiment.
5 avril	arrivée du détachement du lieutenant Chalié amenant du matériel un seul part en hommes et en chevaux. (184 et 30 chevaux). Le Colonel nomme m.d. 1 au régiment les brigadiers <u>Alviani</u> et <u>Jaurier</u> . Le Colonel cite à l'ordre du régiment le charneur <u>Pasuat</u> du 4 ^e Escadron (voir registre d'ordres).
6 avril	Le 1 ^{er} escadron quitte Elmy et va cantonner à <u>Villers-Catherets</u> .
7 avril	Par décret en date du 4 avril 1919.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	Le Capitaine <u>Biays</u> à titre temporaire est nommé à titre définitif pour grand rang du 3 ^e mars 1919. Le Colonel nomme adjudant le M. d. Logis chef infirmier <u>Boche</u> et M. d. Logis le brigadier télégraphiste <u>Louis</u> .
8 avril	M. le Lieutenant <u>Castelneau</u> du 4 ^e Carabiniers rejoint le régiment et est placé au 4 ^e Escadron. Le Colonel cite à l'ordre du régiment C. M. d. L. <u>Houdebine</u> du 6 ^e Escadron (voir registre d'ordres).
11 avril	M. le Lieutenant <u>Bevire</u> venu du 4 ^e Carabiniers est affecté au 3 ^e Escadron. M. le Lieutenant <u>Lavaur</u> venu du 4 ^e B. est affecté au 3 ^e escadron.
14 avril	Le Colonel cite à l'ordre du régiment le charneur <u>Carvaisier</u> du 5 ^e Escadron (voir registre d'ordres).
18 avril	un détachement de 1 Brigadier et 3 Cavaliers part avec le 1 ^{er}

Imp. Libr. Militaire Universelle L. Fournier, 34, Boulevard St-Germain, Paris - F. I.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	Le lieutenant <u>Bevire</u> pour une période de 10 jours en Alsace et la Sarraire.
19 avril	Le Colonel cite à l'ordre du régiment le B ^{at} <u>Baillaud</u> du 5 ^e Escadron (voir registre d'ordres).
20 avril	M. le Lieutenant <u>Castelneau</u> part pour Nancy suivre des cours de <u>Mécanisme</u> .
21 avril	Le Colonel part en permission et se met le Commandement du régiment au Commandant de la <u>Pertheville</u> . M. le Commandant de la <u>Pertheville</u> est détaché en Allemagne pour une mission spéciale.
23 avril	Le 3 ^e Escadron va à Champlieu reconduire le détachement de l'armée dont il avait la garde. Il rentre à ce camp. Le 1 ^{er} Escadron fournit une escorte pour reconduire Champlieu les braves prêtés au régiment et qui

5^e Corps d'Armée
Etat-Major
5me Bureau
N° 2569/3

Au Q.G. le 20 Avril 1919

ORDRE PARTICULIER N° 402
-o-o-o-o-

I - Le 1^{er} Chasseurs sera mis en route demain matin 1^{er} Mai sur DAMMARTIN en COLONNE où il stationnera jusqu'à nouvel ordre et où il restera alerté. Mouvements terminés avant midi.

II - Il ne sera emporté ni mitrailleuses, ni cartouches; le matériel laissé, ainsi que les chevaux en excédent seront rassemblés :

a) - Escadrons de MAROLLES, BOURNEVILLE et Sections de Mitrailleuses à MAROLLES; en subsistance au III^e B^{at} du 4^e R.I. à LA FERTE MILON.

b) - Escadron d'ORROU; dans cette localité en subsistance à l'Escadron du 5^e Rgt de Chasseurs de NITECOURT qui sera rendu demain matin 1^{er} Mai pour 8 heures à ORROU.

c) - Escadron de VILLERS COTTERETS; dans cette localité en subsistance à la 10^e Cie du 4^e R.I.

III - Les Russes actuellement répartis dans les Escadrons du 1^{er} Chasseurs seront laissés auprès des chevaux en excédent qu'ils continueront à soigner sous la direction d'un cadre (quel qu'il soit) réduit au minimum strictement indispensable à désigner par le Commandant du régiment.

IV - Les 60 élèves ordonnances de la 10^e D.I. seront dirigés le 1^{er} Mai sur la FERTE MILON où ils seront pris en subsistance par le B^{at} du 4^e R.I. Une demande de wagons a été faite par les soins du C.A. en vue de leur embarquement le 2 Mai en gare de la FERTE MILON à destination de REUILLY.

V - Avant son départ le 1^{er} Mai, le Commandant du 1^{er} Rgt de Chasseurs rendra compte des effectifs (hommes et chevaux) laissés dans chacun des 3 centres indiqués ci-dessus ainsi que du nombre de subses que comporteront chacun de ces 3 escadrons.

VI - RAVITAILLEMENTS ET EVACUATIONS.-
Des ordres ultérieurs seront donnés pour le ravitaillement du 1^{er} Mai et les évacuations.

VII - Et joint l'exemplaire de la Note N° 10.138-1/11 du 28 Avril 1919 de M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre concernant le maintien de l'Ordre.

Le Général Commandant le 5^e C.A.
Signé : TOULOUSE

P.A. Le Chef d'Etat-Major

Glomy

DESTINATAIRES : 9^e D.I. - 1^{er} Chasseurs -
5^e Bureau
Intendance -
III^e B^{at} du 4^e R.I. à LA FERTE MILON
Trésor et Postes
1^{ère} Armée (5^e Bureau) à titre de C.A.

5^e Corps d'Armée
 Etat-Major
 1^{er} Bureau
 N° 771

SECRET

au G.G., le 29 Avril 1919

NOTE de SERVICE

En exécution de télégramme n°106/CH du 28 avril de M. le Général Cdt la 6^e Région, les dispositions suivantes devront être rigoureusement appliquées pour le 1^{er} Mai :

1^{er} - Les troupes seront consignées dans leurs cantonnements ou leurs garnisons jusqu'à la soupe du soir. Des mesures seront prises en vue de l'amélioration des ordinaires et de l'organisation des exercices sportifs et de séances récréatives diverses.

Le Général Cdt la 9^e D.I. informera tous les Commandants d'Armes de ses prescriptions.

Destinataires:
 1^{er} & 8^e Chasseurs
 Artillerie - Génie -
 Intendance - Prévôté
 Postes Télégraphique - Auto.
 dt du G.G.
 1^{er} Bureau (à titre de renseignement)

Clair

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	<i>ont refusé de travailler. (63 sur 100 restent au régiment, séparés dans les escadrons).</i>
28	<i>L'aspirant de Broie (3^e Esc.) est désigné pour suivre le cours de complément à Crepy en Valois. Le Lt Siry du 2^e Bets est affecté au régiment. 3 chevaux sont évacués sur le G.M.R. de Sireseux.</i>
28	<i>Le Capitaine Adam, qui prend la retraite, quitte le régiment.</i>
28	<i>Réunion du Conseil de régiment pour examiner les demandes de rengagement des M^{rs} des V^{rs} Amant, Poiseau, Chemain, Abrairie, Brocard qui sont toutes acceptées.</i>
30	<i>Départ de l'Adj^t Faure, désigné pour aller à Stumer aux au dressage des chevaux de l'Ecole.</i>
1 ^{er} Mai	<i>Le régiment mis en route à la disposition du G.M.P. ra cantonner à Dammartin en Goelle. Les chevaux sans cavalier sont envoyés à Orsoy, Villers Cotteret & Marolle.</i>

TELEGRAMME

Reçu du Ministère de la Guerre
 le 5 - 5 - 19 à 9h30

E-M. Général de l'Armée bureau de l'organisation et de la mobilisation de l'Armée N° 85471/II Envoyer à Monsieur Le Colonel Cdt 1^{er} Rég. Ch. à cheval sous couvert 33e D.I.:

La 33e D.I. regagnera la région de Dammartin en Goelle les 5 et 6 Mai. En conséquence le 1^{er} Rég. de Chasseurs quittera le 5 Mai ses cantonnements actuels dans cette région pour regagner les cantonnements qu'il occupait le 30 Avril au matin, il rentrera à dater du 5 Mai à la disposition entière de Monsieur Le Maréchal Commandant en Chef les Armées Françaises de l'Est qui est avisé.

33e DIVISION
 Etat-Major
 N° 7884/3

Copie conforme notifiée à
 1^{er} Rég. de Ch; à Cheval
 Q.G. le 5 Mai 1919
 P.O. Le Chef d'Etat-Major

R. J. M. elly

Division d'Infanterie
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
 Etat-Major
 Section active
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
 N° 2693-I/D

au Q.G. le 5 Juin 4 heures 30

RECTIFICATIF A L'ORDRE PARTICULIER
 N° 7 du 4 Juin 1919
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

G.Q.G. télégraphique :

Par modification au paragraphe II du télégramme 183
 chiffré du 4 Juin.

Commandants des 1° et 8° Chasseurs installeront leurs
 P.O. à MANTOUILLERET et à VILLEROY
 2° - Ils rendront compte de l'arrivée des régiments dans
 leurs cantonnements au G.M.P. et au G.Q.G. 3° Bureau.

P.O.P. Le Chef d'Etat-Major.

Destinataires:
 1° et 8° Chasseurs.

Rebat

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	Escadron de trois pelotons de 20 hommes formés respectivement par les 1°, 3°, 4° Escadrons, pour rendre les honneurs.
2 Juin	Depart des gradés et cavaliers de la Classe 16, rattachés au 12° Chasseurs Régiment du G. G. A. dans la région de Chalons sur Marne
5	Le Régiment a été quitté ses cantonne- ments pour la région de <u>Dammartin</u> en Soissonnais. L'Etat-Major du Régiment et le P.T.R. continuent à <u>Nantouillet</u> . Les 1° et 2° Escadrons à <u>Villersay</u> . Les 3° et 4° Escadrons et les S.M. à <u>Chassy</u> . Les hommes et les chevaux restant sont groupés à <u>Bourneville</u> , <u>Marolles</u> et <u>Mareuil s/Seine</u>
6	Le Régiment est mis dans ses cantonne- ments à la disposition du Gouvernement militaire de Paris, prêt à être rapidement affecté en vue des grèves
7	Le Régiment quitte ses cantonnements pour se rendre à l'École Militaire où il arrive à 12 heures. Tout le personnel (officiers et troupes) est assigné au quartier.
8	Un Escadron (4°) est de piquet. Les autres restent assignés au Quartier, au repos.

Imp. Libr. Militaire Universelle L. Fontaine, 44, Boulevard de Courmoulin, Paris - 17.

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS Paris le 15 Juin 1919
 Etat-Major - 3° Bureau - N° 401 S/3

NOTE DE SERVICE
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Pour assurer la reprise du travail demain 16 à
 Puteaux les éléments suivants sont à la disposition
 de M. GUICHARD Directeur de la Police, en dehors des
 régiments de cavalerie du Mont-Valérien, de St-Cloud,
 et de Courbevoie.

Le 1° Régiment de Chasseurs de l'Ecole Militaire

1 escadron rendu à 6 heures 15' à la Porte de
 Seine, près du Pont de Puteaux, les autres
 en réserve au cantonnement.

1 escadron du Mont Valérien rendu à 6 heures à
 l'arsenal de Puteaux.

Le Bataillon du 103° R.I. du Mont Valérien

Un Bataillon du 103° fourni par les Unités de
 Rueil et Nanterre, rendu à 6 h. au rond
 point des Bergères sur la route de Nanterre

Service de la journée, intermittent, avec deux grands
 repos qu'il y aura lieu d'utiliser pour l'alimenta-
 tion et le délassement.

Le 9° Dragons (Caserne des Célestins) pourra être
 utilisé par le Groupement pour le service de la jour-
 née.

P.O. Le Chef d'Etat-Major
 Le Chef du 3° Bureau
 Signé : DEGBORGES

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS Paris le 15 Juin 1919
 Place de Paris - MOBILISATION

N° 808 770 Copie conforme notifiée pour
 exécution à :

Monsieur le Colonel Commandant le 1er Régiment de
 Chasseurs - (Ecole Militaire) -

Le Général de Division PILLOT, Adjoint
 au Gouverneur Militaire de Paris, Cdt la
 Place de PARIS
 P.O. Le Chef d'Etat-Major

Mimucci

Paris le 13 Juin 1919

COPIE DE MESSAGE
 TELEGRAPHIQUE URGENT
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Place de Paris à E.M. 7° D.I. N° 4064 P. SECRET

Deux escadrons du 1er Chasseurs seront rendus demain 14 à 6 h 30 à
 Bilancourt près du Pont de Sèvres.
 Le Commandant du Détachement se mettra dès son arrivée en rapport avec
 la police locale.


DIVISION D'INFANTERIE
 Paris le 13 Juin 1919

Etat - Major
 -0-
 3° Bureau

Copie conforme notifiée pour exécution à Monsieur
 le Colonel Commandant le 1er Chasseurs à Cheval.

Le Général LEBORGNE 7° D.I.
 P.O. L'Officier

SECRET



CONFIRMATION

de MESSAGE TELEPHONE le 21 Juin 1919

à 21 heures 25

Place de Paris à 1er Chasseurs - 26^e Dragons
 8^e Chasseurs - 11^e Hussards
 9^e Chasseurs - 13^e Chasseurs
 5^e P.C.

Par ordre N° 445 S/3 - 21 Juin 1919 - 20 h 45

G.M.P. - 3^e Bureau - :

Le 1er Chasseurs relèvera 26^e Dragons à Argenteuil
 Le 8^e Chasseurs relèvera le 11^e Hussards à St-Cloud
 Le 9^e Chasseurs relèvera le 13^e Chasseurs au Mt Valérien

Mouvement terminé le 22 Juin à 6 heures

26^e Dragons, 11^e Hussards, 13^e Chasseurs remis à la disposition
 5^e P.C. qui avisera le Préfet de Seine et Oise.

Compte-rendu d'exécution pour le 22 Juin à 8 heures.

P.O. L'Officier de Service

[Signature]

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
10	proté à été rapidement alerté. Le Chef d'Escadron de Vanssay rejoint le Régiment (Division du 29 Mai 1919 du Maréchal Commandant en Chef)
11	Par décision du Général Commandant le 5 ^e C.A. en date du 7 Juin M ^{le} le Vétéraire aide Major de 2 ^e Classe Michel en 3 ^e R.A.G. détaché au 1 ^{er} Chasseurs est placé définitivement au Régiment à la consigne pour le Régiment car la circonstance. Un Escadron de piquet, un Escadron, un repas consigné au Quartier de Cavalerie d'Orléans reçoit la Médaille Militaire (3 ^e Escadron) (Division du 8 Août 1917 du Maréchal de France Commandant en Chef les Armées Françaises (Vice-cabin d'Orléans))
12	Les 1 ^{er} et 3 ^e Escadrons, renforcés des peloton de Mitrailleurs, sous le commandement du Chef d'Escadron de Vanssay se rendent à 6 ^h 30 à Billancourt près du pont de Suresnes (troublés à l'usine Renault) - Retours à 18 ^h 30 via Circulièrement Fercanant amène au dépôt de Marseul un renfort de 20 hommes et 40 chevaux.
14	

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
16	Le 2 ^e Escadron sous les ordres du Capitaine La Motte se rend pour 6 ^h 15 à la Poste de la Seine près du Pont de Putoance puis reconstruit la reprise du travail à Putoance. Les autres escadrons restent en réserve à l'Ecole Militaire prêts à partir si l'ordre en est donné. Retours du 2 ^e Escadron à l'Ecole Militaire à 16 heures.
18	La consigne est levée - Dans le Régiment un Escadron de 30 sapeurs est constamment prêt à marcher.
20	M ^{le} le Commandant de Vanssay est chargé d'une mission spéciale et est détaché du 1 ^{er} Chasseurs. Le Maréchal de France Commandant en Chef les Armées de l'Est nomme Chevalier de la Légion d'honneur les Lieutenants Bassac et Reille Lant de Palmalis tués à l'ennemi (Vice-cabin d'Orléans).
22	Le Régiment quitte l'Ecole Militaire à 4 heures pour se rendre à Argenteuil où il remplace le 26 ^e Dragons L.H., les 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e Escadrons sont au cantonnement Bronac dans l'Haîne Lorraine de Dieulich, le 4 ^e Escadron dans l'Haîne Grôme.

Imp. Chr. Millard Universelle L. Fournier, 54, Boulevard St-Germain, Paris - T. 1.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
7	à l'ordre du Régiment. Le M ^{le} des 2 ^e Foudaine, le M ^{le} des 2 ^e Lenoir, le Cavalier Treonais, (Vice-cabin d'Orléans)
8	Départ de l'Ecole Militaire pour Saint-Denis. Le Maréchal de France Commandant en Chef a conféré la médaille Militaire aux militaires dont les noms suivent et qui ont été tués à l'ennemi: Chevaliers Bourcier - Lantreuil - Poidevin - Madeline - Chaussonier. Brigadiers: Cheneau - Godignon.
9	Commencement de la démobilisation des Cavaliers de la Classe 07 qui doit être achevée au la période du 2 au 20 juillet.
11	Départ pour Vincennes de la Délégation du Régiment pour la fête de la Victoire. Le Colonel - Lieutenant P.E. Santoni. Adjudant Hallwachs - M ^{le} de Brant.
14	Défilé des troupes dans Paris. Le Régiment participe au service d'ordre. La Délégation du Régiment avec l'Etendard défile sous l'Arc de Triomphe.

Paris le 28 Juillet 1919

Etat-Major
3^e Bureau

N° 1261/3

ORDRE PARTICULIER N° 194

Les 1^{er} et 8^e Chasseurs à cheval stationnés actuellement à SAINT-DENIS (1^{er} Chasseurs) et St.CLOUD (8^e Chasseurs) iront cantonner :

- 1^{er} Chasseurs à AIGREMOY (E.M.), BETHLEMONT la MALADRERIE.
- 8^e Chasseurs à POISSEY (E.M.), Carrières sous POISSY.
- Ravitaillement à SAINT-GERMAIN en DAYE.

Le mouvement sera exécuté le 25 (vingt cinq) Juillet à la diligence des Commandants des Régiments qui rendront compte de l'exécution au G.M.P. - 3^e Bureau.

LE GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS
P.O. Le Chef d'Etat-Major



DESTINATAIRES :

- Place
- Seine et Oise
- 1^{er} Chasseurs - St. Denis
- 8^e Chasseurs - St. Cloud
- Intendance
- Santé
- Service Vétérinaire
- 1^{er} Bureau M.
- E.C.M.
- E.C.R.

Paris le 25 Juillet 1919

Etat-Major
3^e Bureau
N° 1319/3

CONFIRMATION DU MESSAGE TELEPHONE
le 25 Juillet 1919 à 17 h.45

G.M.P. - 3^e Bureau à 8^e CHASSEURS

En exécution message ministériel 1752 4/II du 25 Juillet, le 8^e Chasseurs fera mouvement suivant : 26 Juillet : MOURS, BEAUMONT, 27 : BEAUREPAIRE, PONT Ste MAXENCE, 28 : COMPIEGNE où il embarquera les 30, 31 Juillet, 1^{er} Août. - Ravitaillement 26 à St.GERMAIN, 27 à CREIL (6^e Région), 28 COMPIEGNE.

N° 1921/3

7327/6

CONFIRMATION DU MESSAGE TELEPHONE
le 25 Juillet à 17 h.55

G.M.P. - 3^e Bureau à 8^e Chasseurs

Prière communiquer urgence message suivant à 1^{er} Chasseurs à AIGREMOY.

En exécution message 1752 4/II du Ministre en date du 25 Juillet, 1^{er} Chasseurs fera mouvement suivant par voie de terre : 27 Juillet : ECOUEN, VILLERS le BEL, SARCELLES, 28 : VER, EVE, BRIMONVILLE, 29 : VILLERS COTTERETS où il sera embarqué les 1^{er}, 2, 3 et 4 Août.

Ravitaillement le 27 à St.GERMAIN, 28 à FLEISSIS-BELLEVILLE (33^e D.I.), 29 à VILLERS-COTTERETS.

LE GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS
P.O. Le Chef d'Etat-Major

Copie conforme notifiée à :

- 1^{er} Chasseurs à AIGREMOY
- Place
- 1^{er} Bureau M.
- à titre de C.R. à :
- E.M.A. - 4^e Bureau
- G.G.G. - 3^e Bureau.



DATES	HISTORIQUE DES FAITS
22	Le principal commandant en chef est à l'ordre de la 1 ^{re} division Porteban et le Chasseur Delabaye
25	Le Régiment quitte Sarcelles pour aller cantonner à Aigremont et à Bethlemont la Maladrerie
27	Le Régiment gagne Villers Cotterets en trois étapes pour y embarquer 1 ^{re} étape - Villers le Bel (E.M.) - Ecoen - Sarcelles
28	2 ^e étape - Brimonville (E.M.) - Ver Eve
29	Le Régiment se regroupe à Villers Cotterets où le détachement Brissac à Mareuil le retrouve
30	Par décision ministérielle du 25 juillet 1919 le Capitaine Aide Major de 2 ^e classe Michel est nommé en grade de Capitaine Aide Major de 1 ^{re} classe de Reserve
31	Par décision ministérielle du 22 juillet 1919 le Chef d'Escadron de Lamoignon a été désigné pour occuper l'emploi de Chef en chef à l'école de guerre de commandant de Lamoignon est chargé des contrôles à la date du 31 juillet

Imp. Libr. Militaire Universitaire, 38, Pont St-Germain, Paris - Y. 1.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
2 Août	Embarquement à <u>St. Bon. Cotacots</u> du 1 ^{er} Escadron et la moitié du 2 ^e Escadron Départ 20 ^h 30
3 Août	Embarquement du 3 ^e Escadron al du P. H. R. - Départ 20 ^h 30 Par décision irrévocable de 23 juillet 19 le Lieutenant <u>Lozenzo</u> du 3 ^e Escadron détaché à l'É.M. du 3 ^e C.A. passe au 3 ^e Escadron.
4	Embarquement du 4 ^e Escadron et de la seconde moitié du 2 ^e Escadron. Départ 20 ^h 30
5 août 1919	A 15 ^h 30 Le Régiment est en com- plet à Alençon sa nouvelle garnison. L'effectif est le suivant 10 Officiers - 498 hommes - 64 Chevaux
	A Alençon Le Chef de Corps Le Lt. M. M. M. M.

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Département de l'armée de Terre

FIN DE JMO